Faits divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **11 (1899)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FAITS DIVERS

Salon du Photo-Club de Paris.

Le Photo-Club de Paris annonce que n'ayant pu obtenir cette année la Galerie des Champs-Elysées, ni aucune autre salle convenable, l'Exposition annuelle est renvoyée en 1901.

Reproduction illicite de photographies.

On se rappelle que l'automne dernier le tribunal de première instance du canton de Genève avait condamné M. Y. à payer huit cents francs à MM. X & C°, pour avoir reproduit en similigravure dans un but d'édition, des photographies, faites par ces messieurs, et duement déposées au bureau de la propriété intellectuelle. M. Y ayant appelé de ce jugement, la Cour vient de rendre son arrêt qui confirme purement et simplement celui du tribunal de première instance.

Nouvelles cartes postales illustrées.

Le Comptoir suisse de photographie vient d'éditer une collection de cartes postales illustrées avec des carricatures de Tœpffer. On y trouve les principaux dessins de l'histoire d'Albert de MM. Crépin, Cryptogamme (ancienne édition), Pencil, Vieux-Bois et Jabot. Nous donnerons quelques-unes de ces carricatures dans un de nos prochains numéros.

Le nouvel établissement d'optique C.-P. Goerz, à Berlin-Friedenau.

Comme nous l'avons dit, l'important établissement d'optique C.-P. Gœrz a été récemment tranféré à Berlin-Friedenau. L'image ci-jointe représente le frontispice de la

nouvelle construction. On y voit l'optique, statue monumentale de 5 mètres ½ de haut, en zinc repoussé, œuvre

du sculpteur Heider, l'un des genres de feu H. W. Vogel. Cette figure allégorique élève au dessus de sa tête une torche enflammée ; à ses pieds, des amours sont entourés des attributs de l'optique et de la photographie.

Médaille Janssen de 1898.

Nous apprenons avec plaisir que la Société française de photographie, dans sa séance du 3 mars 1899, a décerné à l'unanimité des membres présents, la médaille Janssen de 1898 à M. le professeur Léon Vidal pour services rendus à la photographie. Il était difficile de choisir un lauréat plus méritant.

Touring-Club Suisse.

Nous apprenons que le comité-directeur du Touring-Club Suisse s'est assuré le précieux concours de M. Aug. Navazza, en qualité de secrétaire-général de cette association qui prend de jour en jour et à tous les points de vue une plus grande extension.

Ballade libre pour les photographes.

Dans notre siècle progressiste,
égalitaire et plébéien
le peintre, bonhomme utopiste
est partout chassé comme un chien ;
partout on raille son maintien,
ses revenus si courts, si minces
et l'on crie à ce béotien :
Les Photographes sont des princes !

Il est temps de clore la liste
déjà longue assez (oh combien !)
de ces bohêmes à l'œil triste
qui pérorent et ne font rien ;
notre art à nous, tout citoyen
peut l'exercer sans qu'on l'évince ;
entendez-vous, monsieur Titien :
Les Photographes sont des princes !

Puis dans nos rangs point d'égoïste !
exemple : Octave, un ami mien
s'est mis en tête une modiste ;
et j'ai déjà trouvé moyen
de « prendre » au vol pour ce vaurien
le trottin drôle dont il pince.
est-ce commode et simple ? hein ?
Les Photographes sont des princes !

ENVOI

O Roy, Monarque très chrétien,
sois sans crainte pour tes provinces
et je répète, entends-tu bien ?
Les Photographes sont des princes !

ZED.